

Sir JOHN A. MACDONALD : Il restait à Edmonton et habite maintenant Régina, en qualité de sous-commissaire.

M. CHARLTON : Et pour M. J. M. Ray, \$1,043.

Sir JOHN A. MACDONALD : C'était un aide, en vertu du traité n° 7. Je crois qu'il était l'aide du commissaire Reed. Ce dernier ayant été transféré à Régina, M. Ray, son aide, fut promu, et l'on dit que c'est un des meilleurs officiers.

M. CHARLTON : Et M. E. P. Wadsworth.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il est inspecteur et voyage sans cesse.

M. CHARLTON : Je vois toute une liste de journaux ayant des comptes pour annonces. Qu'avait à annoncer le département ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Je ne saurais trop dire. Ce sont sans doute des annonces concernant les terres offertes en vente, des règlements concernant les mines de charbon et autres, ainsi que les terres, les compagnies de colonisation, les coupes de bois, etc., etc.

M. CHARLTON : J'ignorais que tout cela eut quelque rapport avec les affaires des sauvages.

Sir JOHN A. MACDONALD : On me dit que ce sont des annonces pour approvisionnements.

M. CHARLTON : Je suppose qu'il est d'habitude de ne publier ces annonces que dans les journaux qui appuient le parti au pouvoir.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je ne crois pas. Je ne puis répondre à cette question, mais il me semble que le *Free Press* de Winnipeg a publié de ces annonces.

M. CHARLTON : En examinant la liste, je ne vois pas le nom de ce journal, qui a peut-être été oublié...

Sir JOHN A. MACDONALD : Lorsqu'un journal a tort en politique, il a généralement tort sur toute la ligne.

M. CHARLTON : Ce système peut avoir été suivi par les gouvernements antérieurs, mais il me semble que nous devrions adopter un nouveau système d'annonces dans les journaux, c'est-à-dire annoncer pour faire connaître nos besoins, à l'exemple des hommes d'affaires, et en avoir ainsi pour notre argent.

Sir JOHN A. MACDONALD : Fort bien.

M. CHARLTON : Comme l'honorable monsieur approuve ma suggestion, j'espère qu'il la mettra en pratique.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je crois bien d'être obligé d'interpeller à mon tour sur ce point l'honorable monsieur, lorsqu'il deviendra mon successeur, et que je siégerai de l'autre côté de la Chambre.

M. CHARLTON : Il se trouve un autre item de \$500, au compte de M. Dewdney, pour frais de voyage de sa famille au Nord-Ouest.

Sir JOHN A. MACDONALD : Oui, et c'est tout à fait juste.

M. CHARLTON : Aussi, au compte du même fonctionnaire, \$208 pour déboursés. Si on additionne toutes les dépenses de M. Dewdney, on arrive à un chiffre formidable, bien que tout soit dans l'ordre, je veux le croire.

Il y a, plus loin, un item de \$1,561 pour dépenses se rattachant à l'inspection des agences, par E. McColl.

Sir JOHN A. MACDONALD : M. McColl est un bon grit et un bon inspecteur.

M. CHARLTON : Une paire de chevaux pour sir A. T. Galt, — \$300. Se peut-il que cet attelage a été acheté, lorsque sir A. T. Galt fit l'inspection des cinquante townships concédés à une certaine compagnie, pour des fins de colonisation.

M. CHARLTON

Je remarque encore qu'il y a un crédit pour un moulin à farine. Où se trouve ce moulin ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Ce moulin est situé près de Fort-McLeod, et le gouvernement l'a vendu à de très bonnes conditions.

M. CHARLTON : Ce sont là toutes les questions que je désirais poser, et je dois féliciter le premier ministre de la bienveillance qu'il a témoignée dans ses réponses, et de sa connaissance apparemment complète de son sujet.

182. Police à cheval du Nord-Ouest... \$416,000 00

M. CHARLTON : MM. Baker et Cie figurent aussi largement sous ce titre. Je suppose qu'ils n'ont fourni de provisions qu'après les demandes de soumissions, et lorsqu'il eut été constaté que leurs soumissions étaient les plus basses ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Oui, et je puis dire à l'honorable monsieur, qu'il nous fallait autrefois demander des soumissions pour ces approvisionnements durant la session qui devait précéder la livraison, afin de permettre aux entrepreneurs d'organiser le service de transport.

MM. Baker et Cie n'étaient parfois pas disposés à accepter le contrat, et personne autre ne pouvait approvisionner le Fort McLeod, le Fort Calgary et les autres postes intermédiaires. Ils ont reçu des sommes considérables du gouvernement, et nous ont aussi aidé dans l'occasion, quand d'autres contrats leur eussent été plus profitables.

Nous croyons qu'il ne sera plus nécessaire de demander à l'avenir des soumissions un an d'avance, ce qui expose les entrepreneurs au risque de la fluctuation des prix, et les oblige à faire dans leurs calculs une large marge pour parer à toute éventualité.

Le contrat expire au mois d'août ou de septembre, et nous demanderons des soumissions, ce printemps ou cet été, pour les approvisionnements, qui seront expédiés par le chemin de fer Canadien du Pacifique, par voie de la Baie du Tonnerre.

M. CHARLTON : Les entrepôts de MM. Baker et Cie sont à Fort Benton. Est-ce que toutes leurs marchandises ont été expédiées de là ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Non. Dans certains cas, les effets ont été expédiés à l'est de ce poste. MM. Baker et Cie ont le service de transport, par bœufs et par chevaux, le plus complet qui soit au Nord-Ouest. Actuellement, leurs voitures sont en route pour se rendre, je pense, jusqu'au poste le plus éloigné du chemin de fer du Pacifique, à l'ouest, et pour atteindre ensuite les autres postes les plus reculés.

M. CHARLTON : Il y a un item de \$24,480 pour provisions fournies par la compagnie de la Baie d'Hudson. A quels endroits ces marchandises furent-elles livrées ?

Sir JOHN A. MACDONALD : La compagnie de la Baie d'Hudson a eu des contrats, lorsque ses soumissions étaient les plus basses. Elle n'a jamais entrepris de fournir tout ce que l'on demandait dans une seule annonce ; mais elle a approvisionné, ou à peu près, les postes de la Saskatchewan du Nord, et de fait, depuis Winnipeg jusqu'à Edmonton.

La compagnie a aussi eu quelques contrats le long du chemin de fer Canadien du Pacifique. Aujourd'hui, c'est le capitaine Howard qui a la plupart de ces contrats, ses soumissions étant les plus basses.

M. CASEY : Tandis que la somme payée pour la force de police à cheval est réduite de \$5,000, l'item du fourrage est accru de \$8,400 ; le transport, les guides, les conducteurs de voitures, les journaliers et courriers de la malle coûtent \$10,000 ; et les habillements \$7,000.

Sir JOHN A. MACDONALD : J'ai déjà donné des explications à l'honorable député de Nordfolc-Nord (M. Charlton). Le coût du transport a été accru énormément